



## NORMES DE RÉDACTION DES MÉMOIRES ET THÈSES

- Les travaux seront impérativement saisis sur traitement de texte, et reproduits sur des pages de format A4, imprimées exclusivement au recto et numérotées sans solution de continuité de préférence en haut, à droite, à compter de la page de titre. Ils seront remis reliés (préférer la thermo-reliure à la spirale) au nombre d'exemplaires requis par les modalités de soutenance.
- Le texte sera fermement justifié : aux marges haut/bas de 2,54 cm et gauche/droite de 3,17 cm, il sera composé sur une colonne unique, alignée de part et d'autre, avec interligne 1,5 et une police de bonne lisibilité (ainsi *Times New Roman* ou *Arial*) en corps 12.  
**N.B.** On choisira des corps supérieurs à 12 points pour les titres des principales divisions et subdivisions, et inférieurs à 12 points pour les notes, les exemples et les citations longues (voir *infra*).
- L'usage de l'italique sera réservé à la mention autonymique de terme, aux mots étrangers, à la mise en évidence, enfin aux titres d'ouvrages, de recueils, de journaux ou périodiques, etc. ; celui des caractères gras aux seuls titres et intertitres propres au document. Le soulignage, lui, est à éviter.
- La langue de rédaction des travaux sera, au choix, le français ou le grec moderne. Remis en français, le texte devrait faire preuve de conformité aux normes relatives à l'usage de la ponctuation dans le domaine de la typographie en France. Celles-ci prévoient une espace insécable avant le deux-points, le point-virgule, le point d'interrogation et le point d'exclamation, tout comme avant et après le segment encadré par les seuls guillemets français (en chevron : « ... ») ; elles en font, au contraire, l'économie avant la virgule, le point et les points de suspension, de même qu'à la suite de l'apostrophe.
- Pour la numérotation des siècles, des souverains et des papes, le français écrit recourt aux chiffres romains, ainsi : *au XVII<sup>e</sup> siècle, Louis XIV, Benoît XVI*.
- Les notes seront obligatoirement infrapaginales et composées en corps 10. L'appel de note, sous forme de simple chiffre arabe, se fera en exposant (dans le seul corps du texte), et prendra place après les guillemets fermants et avant les signes de ponctuation éventuels. Pour des travaux de la longueur d'un mémoire ou d'une thèse, il est préférable que la numérotation des notes recommence à chaque page.
- Les citations devraient faire l'objet d'un maniement extrêmement prudent. Relativement brèves (deux à trois lignes au maximum), elles seront intégrées au texte même, encadrées de guillemets. Plus longues, elles s'en détacheront, se feront précéder de deux-points et seront présentées en retrait d'au moins 1 cm, sans guillemets, avec interligne simple et dans un corps inférieur à celui du texte principal. Toujours est-il qu'il faut veiller à citer avec une exactitude scrupuleuse, ce qui porte à signaler toute intervention personnelle (adaptation morphosyntaxique, glose ou coupure) dans le texte cité au moyen de crochets (et non pas de parenthèses), qui peuvent ne renfermer que des points de suspension en cas d'omission d'éléments de l'original : [...]. Chaque citation se fera impérativement suivre de la référence précise au document dans lequel elle a été puisée selon l'un des deux principes ci-dessous, que l'on adoptera uniformément du début à la fin du travail :

▫ **Mention de la source en note infrapaginale**

Il s'agit là du système traditionnel, qui oblige à se limiter au strict essentiel, ainsi en cas d'ouvrage : initiale du prénom suivie du nom de l'auteur (à moins que ce dernier élément n'accompagne la citation dans le texte), titre, n° d'édition (si ce n'est la première), lieu d'édition, éditeur, année de publication, page(s) de la citation. À titre d'échantillon :

1. O. Soutet, *Linguistique*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F., 2001, p. 11.

Ceci entraînera, en *Bibliographie*, une présentation du type :

SOUTET (Olivier), *Linguistique*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F., coll. « Premier Cycle », 2001, 364 p. / ... Paris, P.U.F., 2001, 364 p., (Premier Cycle).

Les références successives au même document s'effectueront au moyen d'abréviations de mots latins, fort usitées dans les travaux de recherche d'expression française : *op. cit.* (*opere citato* : ouvrage cité), *loc. cit.* (*loco citato* : endroit cité), *ibid.* (*ibidem* : même document que dans la note immédiatement précédente), etc.

▫ **Mention de la source entre parenthèses aussitôt après la citation**

La particularité de cette méthode – communément dite « auteur-date » et répandue notamment dans les revues scientifiques grâce à l'espace qu'elle permet d'économiser – réside dans le fait qu'elle restreigne la référence à trois éléments précis, dont se fait immédiatement suivre toute citation : nom de l'auteur (à moins qu'il ne soit syntaxiquement engagé dans le texte), année de publication, page(s) de la citation. À titre d'échantillon :

(Soutet, 2001 : 11).

En quête du reste des informations nécessaires à la reconstitution de la référence complète, le lecteur se verra donc contraint de se reporter à la *Bibliographie* figurant en fin de volume, où les entrées présenteront la forme que voici :

SOUTET O., 2001, *Linguistique*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F., coll. « Premier Cycle », 364 p. / ... Paris, P.U.F., 364 p., (Premier Cycle).

- Inutile de signaler que les systèmes de référence décrits dans les lignes qui précèdent sont à utiliser même s'il est fait tout simplement allusion aux idées d'un auteur, qui n'ont pas pour autant donné lieu à une citation explicite dans le texte, que ce soit en note de bas de page, où l'on fait généralement précéder la référence de mentions comme *Voir* et *Cf.* (lat. *confer* : « compare » et non pas « vois »), ou dans le corps textuel entre parenthèses (système « auteur-date »).
- Tout travail devrait comporter au moins : une couverture (rigide, de couleur claire, et conforme aux modèles suggérés plus loin), une page de titre (identique à cette dernière), une table des matières et une introduction, antéposées au texte principal ; une conclusion, une bibliographie et, pour les seules thèses de doctorat, un index, postposés au texte principal. Dédicace, épigraphe et remerciements éventuels sont à intercaler entre page de titre et table des matières ; les annexes entre bibliographie et index ; enfin, le glossaire (indispensable en cas de recours systématique à des appareils terminologiques peu aisément accessibles) après l'index. Il serait souhaitable que les thèses de doctorat soient en outre pourvues d'une quatrième de couverture affichant nombre d'éléments utiles à l'indexation du document en bibliothèque ou base de données (en voir un modèle possible ci-après).
- S'agissant de thèse, on évitera de retenir, pour la gestion de la bibliographie, le principe des *Références bibliographiques* – propre à réduire la liste aux seuls éléments effectivement cités et, à ce titre, fort prisé dans les revues et les actes de congrès –, et optera plutôt pour le rassemblement, sous la dénomination de *Bibliographie*, des différentes sources qui ont, d'une façon ou d'une autre, fait l'objet d'une exploitation quelconque, à la condition qu'elles aient effectivement été consultées. Celles-ci seront classées par ordre alphabétique (d'auteur ou, à défaut, de titre) et, le cas échéant (plusieurs documents dus au même auteur), chronologique, d'éventuels regroupements à caractère typologique ou thématique ne pouvant être exclus. Pour leur présentation, on préférera au modèle des zones rigoureusement standardisé que suggèrent les normes

internationales ISO et leurs correspondantes françaises AFNOR – en réalité appliquées à la lettre dans les seules bibliothèques – les systèmes plus souples exposés ci-dessus et largement consacrés dans le vaste domaine « Lettres et Sciences humaines » d'expression française. Suivent, à titre indicatif, quelques exemples en complément à ceux d'ouvrage fournis *supra* :

▫ **Contribution à un ouvrage collectif**

*Système traditionnel* : POIRIER (Claude), « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français », in CLAS (André) et OUOBA (Benoît) dir., *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Montrouge, John Libbey Eurotext, 1990, p. 127-139.

*Système « auteur-date »* : POIRIER C., 1990, « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français », in CLAS A. et OUOBA B. (dir.), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Montrouge, John Libbey Eurotext, p. 127-139.

▫ **Article de périodique**

*Système traditionnel* : DEPECKER (Loïc), « Un autre Saussure », *L'Information grammaticale*, n° 105, mars 2005, p. 7-14.

*Système « auteur-date »* : DEPECKER L., 2005, « Un autre Saussure », *L'Information grammaticale*, n° 105 (mars), p. 7-14.

▫ **Document électronique**

*Système traditionnel* : SANUILLET (Anne), « Guide de présentation des thèses et mémoires », in Université de Nice - Sophia Antipolis, *Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique - Droit, Économie, Humanités* [en ligne], Nice, URFIST-DEH (Univ. de Nice), 2002 [consulté le 8 février 2005], disponible sur :

<<http://www.unice.fr/urfist/URFIST-DEH/pages/Theses/normes.html>>

*Système « auteur-date »* : SANUILLET A., 2002, « Guide de présentation des thèses et mémoires », in Université de Nice - Sophia Antipolis, *Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique - Droit, Économie, Humanités* [en ligne], Nice, URFIST-DEH (Univ. de Nice), [consulté le 8 février 2005], disponible sur :

<<http://www.unice.fr/urfist/URFIST-DEH/pages/Theses/normes.html>>

## Modèle de couverture de mémoire :

UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES  
**Faculté des Lettres**  
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES  
Section de Littérature française / d'Histoire de la civilisation française / ...

---

*Master Langue et Littérature françaises*  
Filière : Littérature française / ...

*Titre*

Mémoire de master, filière Littérature française / ...  
présenté et soutenu par M. / Mme / Mlle... [Prénom NOM]

Sous la direction de : Mme la Professeure... [Prénom NOM]  
Mme / M. ... [Prénom NOM], Maître de conférences

Athènes  
... [mois en toutes lettres - année]

## Modèle de couverture de thèse :

UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES  
Faculté des Lettres  
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES  
Section de Littérature française / d'Histoire de la civilisation française / ...

---

**THÈSE**  
pour l'obtention du grade de  
**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES**  
en Langue et Littérature françaises  
Spécialité : ...

présentée et soutenue publiquement par  
M. / Mme / Mlle... [Prénom NOM]

*Titre*

Sous la direction de : Mme la Professeure... [Prénom NOM] (directrice principale)

Mme / M. ... [Prénom NOM], Maître de conférences  
...

Jury de soutenance : ... (*ibid.*) \*

Athènes  
... [mois en toutes lettres - année]

\* Seulement si la composition définitive en est connue assez tôt.

## Modèle de quatrième de couverture de thèse :

**Résumé de 150 à 200 mots en français / grec moderne \***

...

*Titre en grec moderne / français \**

**Résumé de 150 à 200 mots en grec moderne / français \***

...

**Mots-clés [choisis en accord avec le directeur et en fonction de leur pertinence]**

\* Suivant la langue retenue pour la rédaction de la thèse.